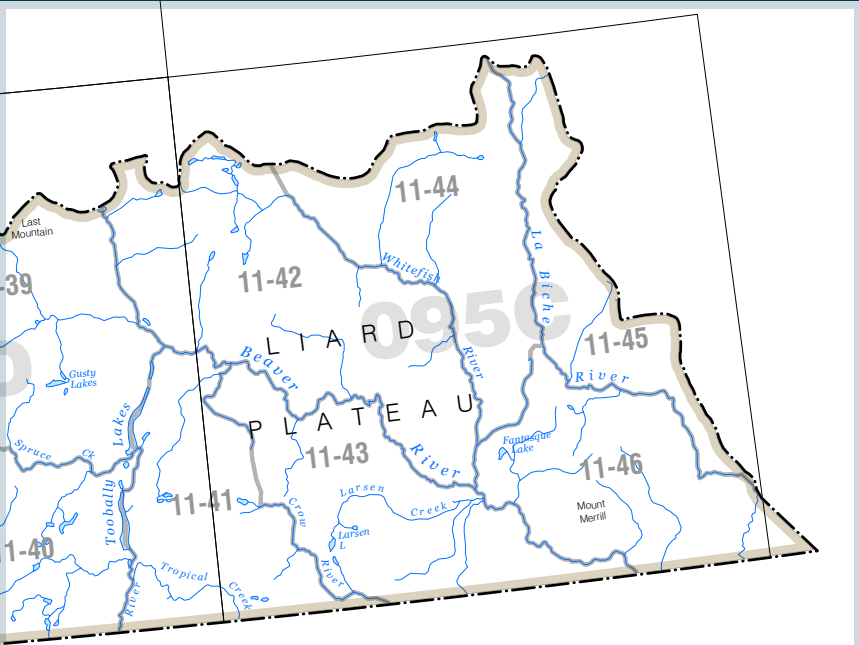
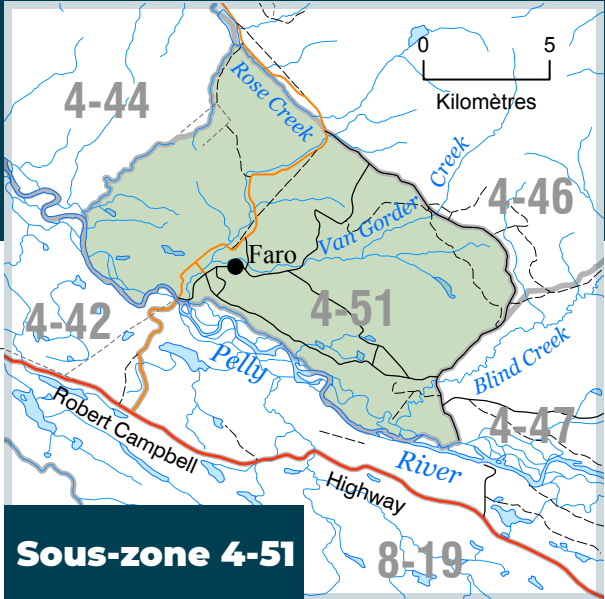
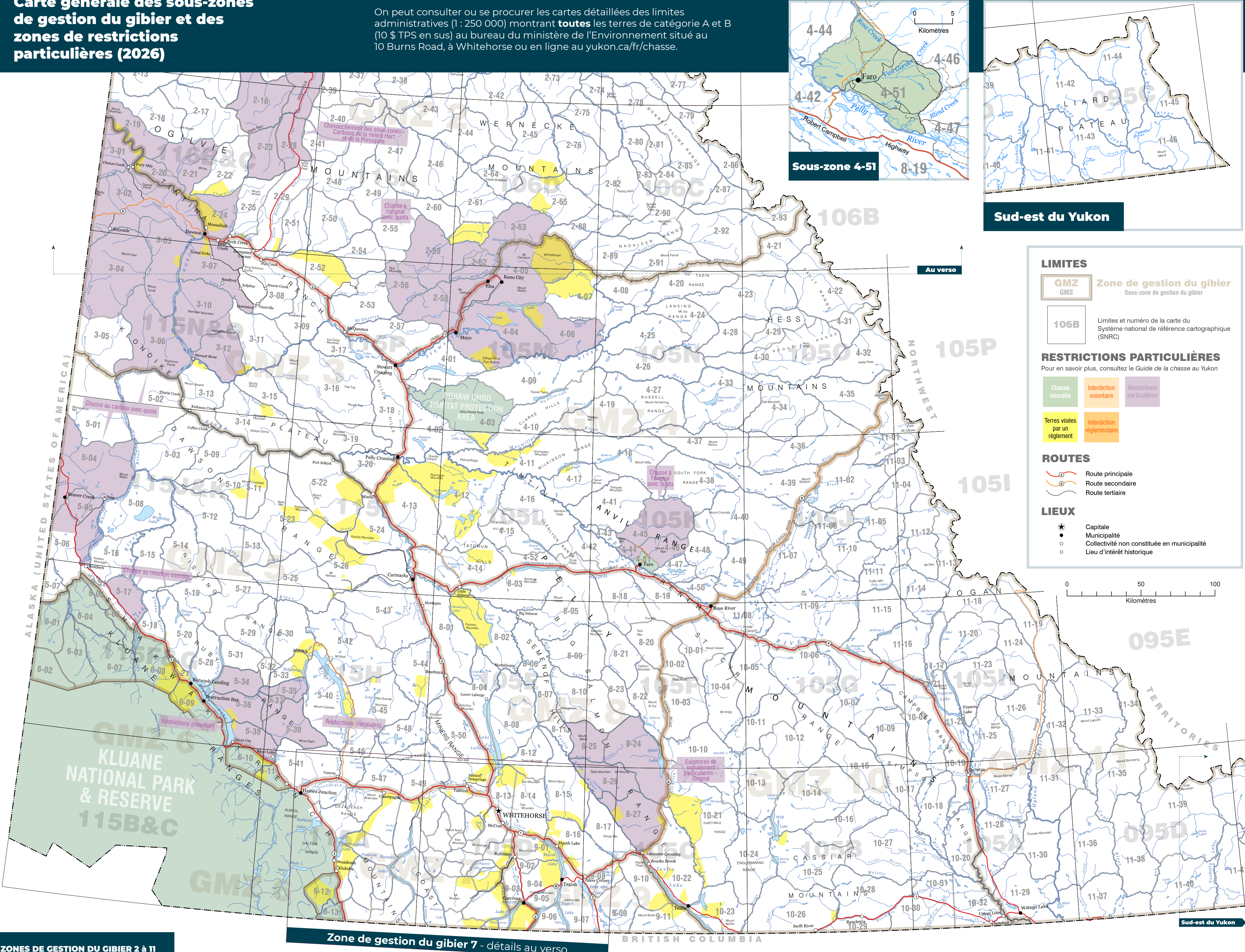


Carte générale des sous-zones de gestion du gibier et des zones de restrictions particulières (2026)

On peut consulter ou se procurer les cartes détaillées des limites administratives (1 : 250 000) montrant toutes les terres de catégorie A et B (10 \$ TPS en sus) au bureau du ministère de l'Environnement situé au 10 Burns Road, à Whitehorse ou en ligne au yukon.ca/fr/chasse.



Sud-est du Yukon

LIMITES

GMZ
GMS

Zone de gestion du gibier
Sous-zone de gestion du gibier

106B

Limites et numéro de la carte du
Système national de référence cartographique
(SNRC)

RESTRICTIONS PARTICULIÈRES

Pour en savoir plus, consultez le Guide de la chasse au Yukon

Chasse
interdite

Interdiction
volontaire

Restrictions
particulières

Terres visées
par un
règlement

Interdiction
réglementaire

ROUTES

Route principale

Route secondaire

Route tertiaire

LIEUX

Capitale

Municipalité

Collectivité non constituée en municipalité

Lieu d'intérêt historique

0 50 100
Kilomètres

Les zones en jaune correspondent aux terres des Premières Nations visées par un règlement. Pour chasser **n'importe quel** gibier, gros ou petit, sur une terre visée par un règlement indiquée sur la carte, vous devez obtenir le consentement par écrit de la Première Nation concernée. Il faut également obtenir un consentement pour chasser le bison ou le wapiti sur une terre de catégorie **A ou B**. Une permission verbale **n'est pas** un consentement valide. Les titulaires d'un permis de chasse doivent respecter la *Loi sur la faune* et ses règlements d'application lorsqu'ils chassent sur des terres de catégories A et B et les terres en fief simple. Lisez le *Guide de la chasse au Yukon* pour en savoir davantage sur vos droits et responsabilités à l'égard des terres visées par un règlement.

Premières Nations ayant des terres visées par un règlement

- Première Nation de Carcross/Tagish** (Carcross) 867-821-4251
- Premières Nations de Champagne et d'Aishihik** (Haines Junction) 867-634-4200, (Whitehorse) 867-456-6888 ou 1-866-803-2697 (sans frais)
- Première Nation des Na-Cho Nyäk Dun** (Mayo) 867-996-2265
- Première Nation de Klwane** (Burwash Landing) 867-841-4274 ou 1-866-558-5587 (sans frais)
- Première Nation des Kwanlin Dün** (Whitehorse) 867-633-7800
- Première Nation de Little Salmon/Carmacks** (Carmacks) 867-863-5576
- Première Nation de Selkirk** (Pelly Crossing) 867-537-3331
- Conseil des Ta'an Kwäch'än** (Whitehorse) 867-668-3613
- Conseil des Tlingits de Teslin** (Teslin) 867-390-2532, (Whitehorse) 1-866-558-5587 (sans frais)
- Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in** (Dawson) 867-993-7100 ou 1-877-993-7100 (sans frais)
- Première Nation des Gwitchin Vuntut** (Old Crow) 867-966-3261, (Whitehorse) 867-633-2911
- Première Nation des Gwich'in Tetlit** (Fort McPherson) 867-952-2006

Services généraux

Whitehorse 867-667-5652 ou 1-800-661-0408 (sans frais), poste 5652

Agents de protection de la faune

Carmacks	867-863-2411	Old Crow.....	867-993-5492
Dawson	867-993-5492	Ross River	867-969-2202
Faro	867-994-2862	Teslin	867-390-2685
Haines Junction ...	867-634-2247	Watson Lake.....	867-536-3210
Mayo.....	867-996-2202	Whitehorse.....	867-667-8005

Carte générale des sous-zones de gestion du gibier et des zones de restrictions particulières (2026)

Certaines parcelles visées par un règlement sont trop petites pour figurer sur la présente carte.

Les terres de catégorie B (qui concernent spécialement les chasseurs de bisons et de wapitis) **ne sont pas** indiquées sur la carte.

La présente carte **n'est pas non plus** conçue pour refléter avec exactitude les routes et accès routiers autres que les routes principales. On encourage fortement les chasseurs à se procurer une carte topographique détaillée (SNRC) avant de se rendre sur le terrain.

On peut consulter ou se procurer les cartes détaillées des limites administratives (1 : 250 000) montrant **toutes** les terres de catégorie A et B (10 \$ TPS en sus) au bureau du ministère de l'Environnement situé au 10 Burns Road, à Whitehorse ou en ligne au yukon.ca/fr/chasse.

